



Commune de
PERROY

Perroy, le 14 avril 2025/HSA-MAGR

MUNICIPALITÉ

Le Prieuré 5
1166 Perroy

T. 021 825 38 45

E. greffe@perroy.ch

WWW.PERROY.CH

CONSEIL COMMUNAL

1166 PERROY

Conseil communal du 19 juin 2025

Préavis N° 03/2025

DEMANDE D'UN CREDIT D'ETUDE PRÉLIMINAIRE DE CHF 30'000.00 TTC POUR LA RÉNOVATION DES STRUCTURES DU CENTRE SPORTIF & CULTUREL AUX RIVIÈRES

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

1. Introduction

Le présent préavis vise à clarifier les interventions à venir sur le site sportif Aux Rivières.

En effet, il convient d'établir un programme précis avec les différents utilisateurs du site de même que d'y intégrer les nouveaux locaux projetés en y incluant celui de la fanfare.

2. Programme

Le projet prévoit la modernisation et la mise aux normes des structures en place ainsi qu'un rajeunissement général des aménagements extérieurs.

Le programme des locaux comprend :

- Buvette
- Vestiaires foot
- Vestiaires tennis
- Locaux pour la fanfare

3. Budget et coûts

Cette étude préliminaire permettra de définir le programme et le budget global du projet. Les sources de revenus, de subsides et de financement seront également appréhendées.

4. Financement de l'étude

Par les liquidités de la bourse communale ou par le biais d'un emprunt auprès d'un organisme financier reconnu.



Commune de
PERROY

5. Planning et suite du projet

L'étude préliminaire sera entreprise en suivant la décision du Conseil communal. Elle se déroulera pendant l'été et l'automne 2025. Un architecte expérimenté sur la question sera mandaté à cet effet. Elle permettra à la Municipalité de proposer au Conseil communal un projet concret en vue d'une réalisation.

La suite du projet sera alors axée sur un concours d'appel d'offre à mandat d'architecte organisé selon la Loi sur les marchés publics (LMP-VD).

6. Amortissement

Selon l'art. 17 du Règlement sur la comptabilité des Communes et sur les recommandations du Manuel MCH2, ce montant sera amorti en 5 ans. Un amortissement correspondant sera porté au budget de fonctionnement dès l'année suivant la fin des travaux.

7. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre la décision suivante :

le Conseil communal de Perroy

- vu le préavis N° 03/2025, demande d'un crédit d'étude préliminaire de CHF 30'000.00 TTC pour la rénovation des structures du Centre sportif & culturel Aux Rivières ;
- entendu le rapport de la Commission de gestion & finances ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

décide

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'étude préliminaire des structures du Centre sportif & culturel Aux Rivières ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 30'000.00 TTC.

La Municipalité se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, ses salutations distinguées.

Ainsi accepté par la Municipalité
dans sa séance du 14 avril 2025

La Vice-Syndique

La Secrétaire

Juliette Leprince-Ringuet

Isabelle Reymond Aubert

Municipale responsable : Madame Hélène Saxer